

Les chevaux étrangers en France

Qu'elles soient de sport, de loisirs, ibériques, américaines, belges ou autres, les races étrangères sont de plus en plus présentes dans toute la filière cheval. Les origines étrangères connaissent aujourd'hui plus que jamais un intérêt certain auprès des éleveurs et cavaliers français.

Alors que les naissances de certaines races françaises connaissent une légère baisse, les importations et naissances de chevaux étrangers sont en constante croissance depuis presque 20 ans : constat est donc fait que cette tendance est bien ancrée dans le paysage équin.

par [Mathilde DHOLLANDE](#) - [Cécile ARNAUD](#) - [Anne-Lise PEPIN](#) - | 26.06.2020 |



Niveau de technicité :



Le point sur les appellations

Actuellement, 54 stud books sont gérés en France dont 23 ont un berceau de race situé en dehors du territoire français.

Gestion d'une race



Reconnaissance

La gestion d'une race en France suppose la reconnaissance de cette race par le Ministère de l'agriculture français et implique le paramétrage du règlement de **stud book** dans la base informatique SIRE. Initialement, pour les chevaux nés en France, seuls ceux inscrits à un stud book de race gérée pouvaient porter l'appellation de cette race.

Chevaux étrangers

Races co-gérées

Cependant, la recrudescence des chevaux étrangers en France ces dernières années a poussé la filière à trouver une alternative plus rapide et moins complexe à la gestion française d'une race étrangère et à l'utilisation de son appellation pour les chevaux nés sur le territoire français.

Ainsi, depuis 2008, la signature d'une convention entre le SIRE et le berceau de certaines races étrangères non gérées permet désormais aux éleveurs d'inscrire leurs produits nés en France au stud book de ces races. Il s'agit d'une gestion dite simplifiée car contrairement aux races gérées, le SIRE ne s'occupe pas de la gestion du règlement du stud book et atteste simplement d'une inscription réalisée par le stud book étranger du berceau de race.

Il en résulte tout de même que ces chevaux de race conventionnées, nés sur le sol français, peuvent désormais porter l'appellation de leur race au même titre que les chevaux de race gérées. Ces races sont dites « **co-gérées** ».

Races à procédure simplifiée

Pour certaines races, une démarche spécifique est mise en place afin d'éviter aux éleveurs de réaliser leurs démarches en double avec les associations de stud-book concernées.

En effet, ces races disposent d'une procédure simplifiée par rapport à la reconnaissance de race : le SIRE ne gère pas le règlement de stud-book de la race, il n'y a pas de stud-book français de la race. Le document d'identification est émis par l'IFCE sur la base des informations figurant sur le certificat d'origine du stud-book. Il n'y a donc pas de déclaration de naissance à réaliser auprès du SIRE mais des pièces justificatives à fournir. Ces races sont dites « **Races à procédure simplifiée** ».

Races avec accord

Depuis 2011, un équidé peut également être accompagné par un document d'identification émis par un organisme émetteur habilité situé dans un autre Etat membre de l'Union Européenne. Si cet organisme émetteur a signé un accord avec l'IFCE, les données relatives à l'identification sont transférées par fichier pour enregistrement au fichier central SIRE sans que l'éleveur ait besoin d'effectuer des démarches supplémentaires (exemple : PRE, KWPN). Ces races sont dites « **sous accord** ».

Autres races reconnues hors convention et accord

Les races étrangères de chevaux qui ne sont ni gérées, ni conventionnées ni sous accord mais qui sont pourtant reconnues au vue de la liste tenue à jour par la Commission Européenne (exemple : SBS, BWP), se voient attribuer une appellation « **Origines Constatées (OC)** » depuis les naissances 2010. Pour ces races, seule la certification des origines peut être réalisée pour les produits nés en France mais l'IFCE ne procède pas à l'inscription en race. A contrario, tous les chevaux importés appartenant à un stud book géré ou reconnu peuvent porter l'appellation de la race ou l'appellation « **Origine Etrangère Selle/Poney** ».

Pour connaître la liste des races gérées, co-gérées ou avec accord, consultez la page [Quels papiers pour mon cheval](#)

Les chevaux étrangers en chiffres

Les chevaux nés en France : 2 674 naissances en 2018

Depuis 2010, l'engouement pour les productions en races étrangères est marqué. Le nombre de juments saillies est en hausse en 2018, contrairement au reste de la production équine. Cette tendance est contrastée selon les races : en 2018, les naissances en Appaloosa, en Curly, en Hanovrien, en Oldenburg, en Traditional Gypsy Cob et en Trakehner diminuent de plus de 20%. En revanche, le Criollo, le Portugais de sport, le Shagya et le Zangersheide ont connu une augmentation de plus de 20% de leurs naissances en 2018.

9 500 équidés importés en 2018

Le cheval Pure Race Espagnole (PRE) constitue la principale race de chevaux de selle importée en France. Les chevaux ibériques (PRE, Lusitanien) sont très demandés avec plus de 800 importations enregistrées en 2018. Les 7 principales races de chevaux de sport importées (KWPN, BWP, Z, SBS, Oldenburg, Holsteiner, Hanovrien) représentent 1 450 chevaux en 2018, soit un cinquième de la production 2018 de Selle français. Cette part est en diminution depuis 2015.

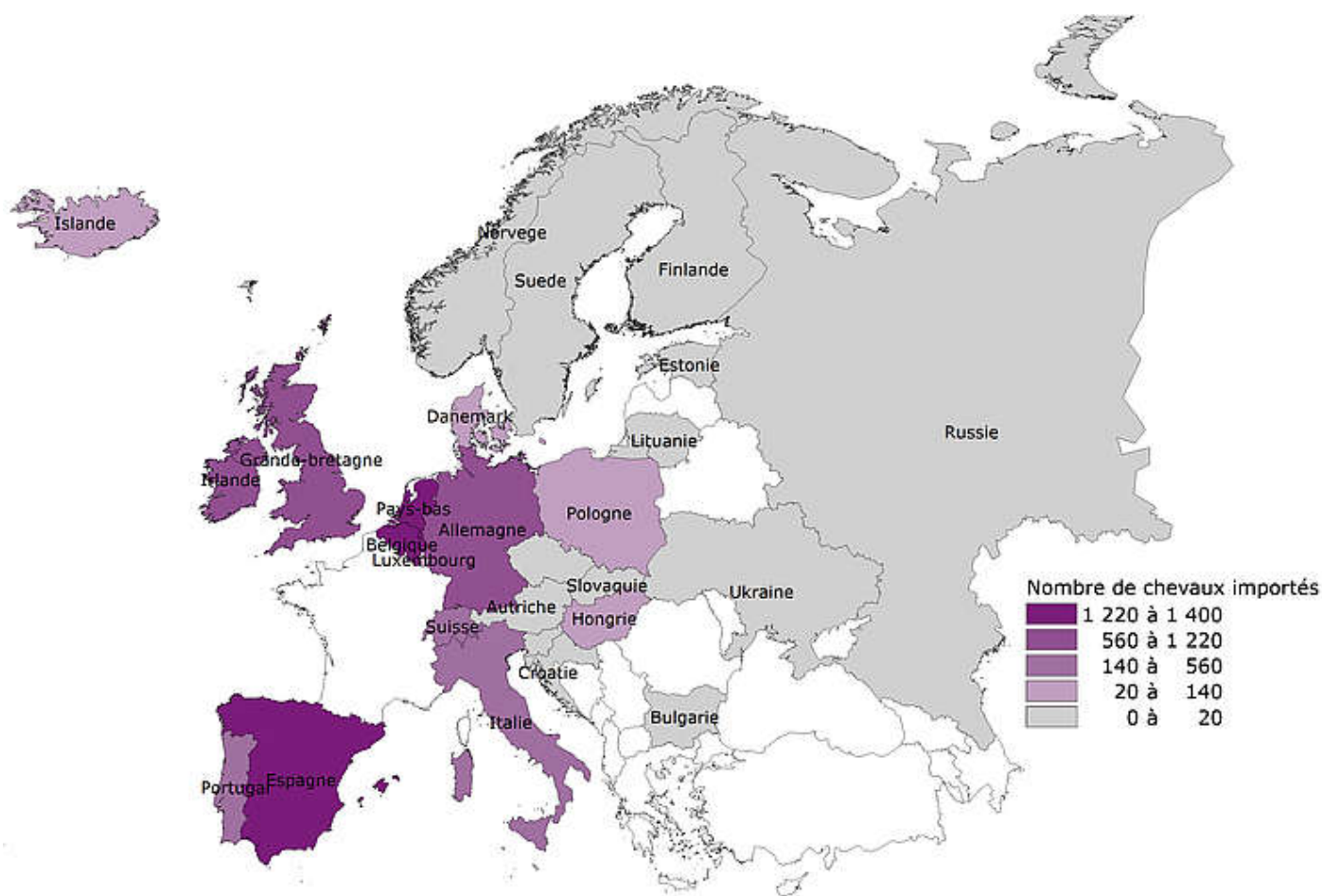
L'Espagne et les Pays-Bas, principaux fournisseurs d'équidés de selle en 2018

Les chevaux de selle importés proviennent principalement d'Espagne et des Pays-Bas, mais aussi de Belgique et d'Irlande. Les Pays-Bas, l'Irlande et la Grande-Bretagne fournissent à la fois des chevaux de selle et des poneys.

L'ensemble des importations provenant de l'Union européenne représentent au moins 91 millions d'euros de chiffres d'affaires selon les seules déclarations enregistrées par les Douanes.

Le top 5 des races de chevaux importés

1. Pur Sang : 20% des chevaux importés
2. Origines non constatées selle : 15%
3. PRE (Pure Race Espagnole) : 6%
4. Origines non constatées poney : 5%
5. KWPN (Kon Warm Paard Nederland) : 4%



En savoir plus sur nos auteurs

- **Mathilde DHOLLANDE** Responsable marketing et communication IFCE-SIRE
- **Cécile ARNAUD** Responsable du bureau naissances et conseiller juridique - Ifce
- **Anne-Lise PEPIN** Ingénieur de projets et développement de l'Ifce - OESC



Pour retrouver ce document: www.equippedia.ifce.fr
Date d'édition: 18 09 2020